

NOTE D'ACTU

Plan d'adaptation au changement climatique

Version du 14 mars 2025

Quelques chiffres

Au moins 26 des 50 droits fondamentaux de l'UE sont directement menacés en France du fait de la négligence de l'Etat en matière d'adaptation, dont le droit à la santé, le droit à l'éducation, ou encore, le droit à un logement digne (Oxfam).

Plus de 6 Français-es sur 10 sont fortement exposé-es aux risques climatiques (Oxfam). **1 Français-e sur 4 vit en zone inondable** (Ministère de la Transition écologique). **20 millions de Français-es** sont déjà exposés au phénomène de retrait-gonflement des argiles (Gouvernement).

D'ici 2100, **les submersions marines devraient augmenter de moitié** (MedECC).

- **20 millions de personnes habitant au bord de la Méditerranée pourraient être déplacées d'ici 2100** du fait de la fragilité des littoraux (MedECC).
- **Deux tiers des côtes normandes** sont déjà en érosion, avec un rythme moyen de 20 à 25 cm par an pour les falaises sédimentaires (Giec normand). À Saint-Malo, 25 000 habitants vivent sous le niveau de la mer et près de 130 000 Bretons au total sont potentiellement menacés (France Info).

Avant 1989, on pouvait observer une vague de chaleur en France tous les 5 ans environ. Depuis 2010, on en compte près de 2 par an en moyenne (Réseau Action Climat). **Plus de 5.000 personnes** sont mortes de la chaleur pendant l'été 2023 (Santé Publique France). Les chaleurs toujours plus intenses dans les salles de classe ont perturbé les cours de près de 220.000 élèves en 2024.

Au niveau mondial, 2,4 milliards de travailleur-ses sont exposés à une chaleur excessive (OIT). Elle est la cause de 23 millions d'accidents du travail chaque année. Près de 4 travailleur-ses français-es sur 10 sont déjà exposé-es aux chaleurs extrêmes sur leur lieu de travail (Oxfam).

Avec un tiers des émissions carbone en France, **le secteur des transports est le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES) devant l'agriculture**. Ces émissions sont en augmentation depuis les années 1990 (+5,5%). Le transport routier est à l'origine de la quasi-totalité des émissions.

1. Présentation générale

Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) est attendu depuis fin 2023. Une première version a été dévoilée par le Premier ministre Michel Barnier en **novembre**. Elle a été présentée avec la ministre de la Transition écologique, du Climat et de la Prévention des risques, Agnès Pannier-Runacher, à l'occasion d'un déplacement dans le Rhône, où de violentes inondations avaient eu lieu.

Mais cette version n'était pas définitive et devait encore être amendée à l'issue de deux mois de **consultations citoyennes**, auxquelles les Écologistes ont participé en déposant une [contribution](#). 6000 avis ont finalement été rendus et **la version finale a été publiée ce lundi 10 mars**.

Ce document stratégique vise à préparer le pays aux effets actuels et futurs du changement climatique. Il envisage les modalités de transformation de plusieurs secteurs (entreprises, transports, infrastructures, agriculture, etc.).

Le PNACC comporte **52 mesures**, organisées en **5 axes** :

- 1/ Protéger la population
- 2/ Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels
- 3/ Adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à + 4 °C
- 4/ Protéger notre patrimoine naturel et culturel
- 5/ Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Une des différences principales de ce document par rapport au plan d'adaptation 2018-2022 est **la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique** (TRACC) sur laquelle il se base. Les documents de planification publique devront désormais intégrer une TRACC de **+4°C d'ici 2100** (+2°C en 2030 et +2,7°C en 2050). Les trajectoires précédentes prévoyaient un réchauffement de 1,5°C à +2°C d'ici 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle.

Des consultations avec les élus locaux sont désormais prévues pour intégrer la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique aux documents de planification.

Près de 600 millions d'euros sont prévus pour le PNACC (300M€ du fonds Barnier, 30M pour la prévention du retrait-gonflement d'argile, et 260M issus du fonds vert à destination des collectivités locales). 1Md€ du budget des agences de l'eau (2Mds de 2025 à 2030) devra également être fléché sur cet enjeu. Annoncée par le gouvernement comme une "nouvelle

mesure”, l’augmentation du fonds Barnier n’est pas un nouveau financement. Elle est prévue depuis la loi de finances grâce à des propositions parlementaires.

Sur le fonds Barnier :

Créé en 1995 pour la prévention des risques naturels majeurs, il sera abondé de 75 millions d’euros l’an prochain pour atteindre 300 millions en 2025. **Ce n’est même pas 1 euro par Français qui sera investi en plus dans l’adaptation.** Début juillet, il était question d’augmenter le budget à 650 millions.

Ce n’est pas 300 mais 450 millions d’euros qui devraient financer les actions de prévention des risques cette année ! Ce ne sont pas que les Écologistes qui le disent, mais aussi les compagnies d’assurance.

Pour rappel, le rapport Pisani-Ferry/Mahfouz préconise 66 milliards d’euros de dépenses par an pour la transition écologique jusqu’en 2030. L’[Institut de l’économie pour le climat](#) estime qu’entre 1 et 2,5 milliards d’euros devraient être investis chaque année pour le seul domaine du bâtiment neuf, 4,4 milliards pour la rénovation des logements, et au moins 1,5 milliard d’euros par an pour l’agriculture.

2. Quelques réactions publiques

Dans [un avis](#) rendu le 13 mars, le [Haut Conseil pour le Climat](#) estime que le PNACC n’est pas suffisant et qu’il ne propose **pas assez d’adaptations de grande ampleur** : le plan présenté vise à ajuster les pratiques plus qu’à faire évoluer en profondeur notre système. Son Président souligne que **“la France n’est pas encore prête à faire face aux conséquences du changement climatique”**. Il juge également **les financements très insuffisants** et que le PNACC ne prend pas suffisamment en compte les vulnérabilités sociales et les risques liés au travail. Enfin, il appelle à **donner une valeur juridique plus forte à ce plan** en l’inscrivant dans la stratégie européenne d’adaptation au changement climatique et en le mettant en œuvre par décrets et arrêtés.

CP d’Oxfam :

- Le PNACC-3 présenté aujourd’hui reste **inopérant, car dépourvu de gouvernance adaptée et de moyens budgétaires pour sa mise en œuvre.**
- Dans l’état actuel, le PNACC-3 **ne prend pas non plus en compte les différents degrés de vulnérabilité des personnes et des territoires** face aux risques et promet d’aggraver encore les inégalités climatiques en France. Les femmes, les personnes âgées, les enfants et les plus pauvres sont les plus exposés aux risques climatiques. Et pourtant, aucune mesure spécifique du PNACC-3 ne prend en compte leur

vulnérabilité. Les Outre-mer – particulièrement exposés, comme l’a tristement rappelé le cyclone Chido – sont les grands oubliés de ce plan. Aucuns moyens ne sont débloqués pour déployer largement les actions qui ont déjà fait leurs preuves, dont les investissements dans les réseaux de distribution d’eau potable pour faire face à la sécheresse ou la protection des terres particulièrement touchées par l’érosion.

- Le Gouvernement a même renoncé à prendre des mesures de protection qui ne demandent pas nécessairement d’investissement conséquent. Ainsi, **le PNACC-3 n’a pas défini de seuil de température pour protéger les travailleurs-euses en cas de fortes chaleurs**, comme c’est le cas entre autres en Grèce, en Chypre ou en Espagne. Ce sont les travailleurs-euses les plus vulnérables qui payeront le prix le plus lourd de l’inertie du pouvoir exécutif.
- Le fléchage de 260 millions d’euros du Fonds vert vers l’adaptation est une annonce dangereuse, car le Gouvernement tente ainsi de financer l’adaptation au détriment de l’atténuation. Oxfam France rappelle que la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre doit être la première brique des politiques d’adaptation pour permettre effectivement de protéger la population.

« **Le Gouvernement prévoit de financer le PNACC-3 par des fonds qu’il vient tout juste de supprimer** : par le fonds Vert, par exemple, amputé de 1,4 milliard d’euros, soit de 56 % de son budget, ou encore par le plan Haies venant de subir une coupe de 59 %. Les financements annoncés restent symboliques, tels les trois euros par maison individuelle concernée pour prévenir les risques liés au retrait et gonflement d’argile. » : Robin Ehl, chargé de campagne et de plaidoyer pour Oxfam.

Si ce plan présente "un certain nombre de bonnes intentions", **il se "heurte au fait qu'on ne sait pas si elles sont financées et comment elles sont pilotées"**, souligne Nicolas Richard, vice-président de **France Nature environnement**. « Sa mise en œuvre est indispensable, car les investissements nécessaires pour que le pays soit adapté à 2050 doivent parfois être lancés dès demain. Il faut maintenant affiner la maille, analyser les défis et les besoins commune par commune, ensuite associer les habitants et se décider en fonction des lieux: faut-il renaturer ou construire une digue sur le littoral ? Faut-il abandonner ou se protéger ? **Ce sont des décisions importantes, qui obligent aussi à réfléchir à une forme de démocratie participative.** »

3. Éléments de langage

Ce plan prévoit quand même qu'on vive dans dans une France à + 4 degrés d'ici la fin du siècle.
À + 4 degrés, ce n'est plus de l'adaptation, c'est de la survie.

Or, **le gouvernement français nous sort un plan qu'il prévoit de financer le PNACC-3 par des fonds qu'il vient tout juste de supprimer** : par le fonds Vert, par exemple, amputé de 1,4 milliard d'euros, soit de 56 % de son budget, ou encore par le plan Haies qui vient de subir une coupe de 59 %.

Les financements annoncés restent symboliques, tels les 3€ par maison concernée pour prévenir les risques liés au retrait et gonflement d'argile.

Le défi climatique est le combat du siècle mais là, **c'est comme si on montait sur le ring sans gants de boxe.**

Pourtant :

- plus de 6 Français sur 10 sont exposés au risque climatique
- 1 Français sur 4 vit dans une zone inondable
- 20 millions sont déjà exposés au phénomène de retrait gonflement des argiles
- 20 millions d'habitants vivant au bord de la Méditerranée pourraient être déplacés d'ici 2100 du fait de la fragilité des littoraux

Ce plan fait aussi l'impasse sur la protection des travailleurs exposés aux fortes chaleurs.

Les Écologistes demandent des mesures de protection spécifiques, comme c'est déjà le cas en Grèce, à Chypre, en Espagne. A partir d'une certaine température, on doit par exemple protéger les personnes qui travaillent sur les toitures en créant une forme de droit de retrait.